



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix sept octobre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du dix octobre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil, à huis clos, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC8-5-98

OBJET : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ALERTE ET
D'INFORMATION DES POPULATIONS (SAIP)

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. Henri MARTIN
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à Alain ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. Guy MERIEL
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard (pouvoir donné à Jean RAUZY)
	: M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	: Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme CHAPUS Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel
	: Mme BRU Laetitia
	: M. GROUSSOU Bernard
	: Mme LE CORRE Christiane
	: M. LOPES Ernest
	: Mme PERE Catherine (pouvoir donné à Christiane LECORRE)
	: M. ZANIN Daniel
	: Mme HOHOL Elisabeth
	: M. ZMUDA Patrick
	: Mme FURLAN Josiane

Absents et excusés :

Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno
	: Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON)
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe
	: Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services de la CC2R
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial à la CC2R

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC8-5-98

OBJET : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS (SAIP)

Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 a fixé la modernisation de l'alerte des populations comme un objectif prioritaire de l'action gouvernementale. Il s'agit de doter les autorités de l'État, mais aussi des communes, d'un "réseau d'alerte performant et résistant", en remplacement de l'ancien réseau national d'alerte (RNA) de l'État.

Les préfetures ont donc réalisé en 2010, puis à nouveau en 2021, un état des lieux des besoins en installation ou en raccordement de sirènes, afin de parvenir à une couverture optimale des bassins de risques dans leur département. La sirène a ainsi vocation à être intégrée au dispositif du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) dont le déploiement est en cours.

Ce raccordement au SIAP permettra un déclenchement à distance, via une application dédiée.

Toutefois, le déclenchement manuel de la sirène en local par le maire ou son représentant, demeure possible en cas de nécessité et après information de la préfecture.

Cette nouvelle sirène sera positionnée sur le centre de secours de Valence d'Agen, Place du Colombier, propriété de la Communauté de Communes.

Une visite de ce bâtiment a eu lieu le 16 mars 2023 et a donné lieu à un rapport expliquant le mode opératoire de cette mise en place ainsi que le positionnement des équipements.



Vu l'intérêt que représente un tel outil de communication d'alerte, le Président propose que la Communauté de Communes assure la prise en charge financière et technique (alimentation électrique équipée d'un départ 400V 16A), le raccordement au réseau électrique ainsi que la fourniture d'énergie de la totalité des équipements composant le site du SAIP (centre de secours de Valence d'Agen), pour un montant estimatif de 4 500,00 € TTC maximum.

La Mairie de Valence d'Agen devra assurer la maintenance de "niveau 0" et s'assurer de la permanence de l'alimentation électrique générale du site.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver ces propositions,
- d'approuver la prise en charge financière et technique par la Communauté de Communes des Deux Rives (alimentation électrique équipée d'un départ 400V 16A), le raccordement au réseau électrique ainsi que la fourniture d'énergie de la totalité des équipements composant le site du SAIP (centre de secours de Valence d'Agen), pour un montant estimatif de 4 500,00 € TTC maximum,
- de dire que la Mairie de Valence d'Agen devra assurer la maintenance de "niveau 0" et s'assurer de la permanence de l'alimentation électrique générale du site.

Fait à Valence d'Agen, le 17 octobre 2025

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

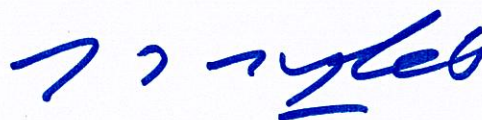
A Valence d'Agen, le 20 octobre 2025

La secrétaire de séance
Conseillère municipale de la Mairie
de VALENCE D'AGEN

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Laetitia BRU



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

28 OCT. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 28 OCT. 2025

AR Préfecture

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS (SAIP)

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20251017-2025CC8_5_98-DE

Numéro d'acte : 2025CC8_5_98

Date de décision : 17/10/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-5-0-0-0 (Domaines de compétences par themes / Politique de la ville-habitat-logement)

Fichier acte : 2025CC8-5-98 MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS (SAIP).pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 28/10/2025 14:22:32

Date de réception de l'AR : 28/10/2025 14:22:53